### **COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC**

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-neuf mars, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

<u>Présents</u>: Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Justine RATIER, Philippe VATTANT, Sonia VERSET-ELORRIOROZ, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés: Olivier JOBARD, Ludovic PICARD.

Absents non excusés: Julien RIBEIRO.

Pouvoirs: Olivier JOBARD à Justine RATIER.

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 13

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 19 février 2022, celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2021 établi par le Receveur Municipal du budget principal, du budget Prestations de services et du budget lotissement Chemin de la Riochey.

## Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 - budget principal M14

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Résultat 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	raπectation de	Chiffre à prendre en compte au 001
Investissement	218 487,11 €	- 114 553,73 €	D: 18 430,75 € R: 3 497,00 €	-14 933,75 €	88 999 ,63 €	103 933,38
Fonctionnement	258 928,62 €	93 695,33 €			352 623,95 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2021	352 623,95 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	30 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	322 623,95 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	,
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00€

#### Vote des taux 2022

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des simulations d'augmentation des différents taux à 0%, 1%, 2% et 3% ainsi que le produit attendu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux en 2022 et fixe ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales à :

- Taxe sur Foncier Bâti: 36,98%
- Taxe sur le Foncier Non-Bâti 14,66 %

### Vote du Budget Primitif Principal - M 14 - Année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif principal - M14 - pour l'année 2022 selon les montants suivants :

	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		384 289,75 € 356 917	356 917,00 €
		+	+
Report	Restes à réaliser de N-1	0,00€	0,00€
	002–Résultat de fonctionnement reporté	0,00€	322 623,95 €
		=	=
	Total de la section de fonctionnement	384 289,75 €	679 540.95 €

****	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Budget de l'exerc	sice	158 630,13 €	93 024,75 €
		+	+
Report de	Restes à réaliser de N-1	18 430,75 €	3 497,00 €
l'exercice précédent	001–Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00€	103 933,38 €
		=	=
	Total de la section d'investissement	177 060,88 €	200 455,13 €

Total du Budget	561 350,63 €	879 996,08 €
-----------------	--------------	--------------

### Lotissement du chemin de la Riochey : assujettissement à la TVA

Vu la délibération n°2021-02-13/05 portant sur la création d'un budget annexe : Lotissement du Chemin de la Riochey, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, opte à l'unanimité pour l'assujettissement à la TVA avec un système de déclaration trimestrielle. Il autorise Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et à signer tous les documents découlant de ces décisions.

### Vote du Budget Primitif – Lotissement du chemin de la Riochey – Année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif – Lotissement du

Chemin de la Riochey - pour l'année 2022 selon les montants suivants :

	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		110 425,71 €	146 291,00 €
		+	+
Report de l'exercice	Restes à réaliser de N-1	0,00€	0,00€
précédent	002-Résultat de fonctionnement reporté	0,00€	0,00€
		=	=
	Total de la section de fonctionnement	110 425,71 €	146 291,00 €

	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		40 850,00 €	6 104,71 €
		+	+
Report de l'exercice	Restes à réaliser de N-1	0,00€	0,00€
précédent	001–Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00€	93 895,29 €
		=	=
	Total de la section d'investissement	40 850,00 €	100 000,00 €

Total du Budget 1	51 275,71 €	246 291,00 €

# <u>Travaux de création d'une nouvelle aire de jeux, d'un terrain de pétanque et de chemins</u> d'accessibilité PMR - subvention

Madame Laurence MEUNIER, Maire, présente un dossier de travaux de création d'une nouvelle aire de jeux, d'un terrain de pétanque et de chemins d'accessibilité PMR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de création d'une nouvelle aire de jeux, d'un terrain de pétanque et de chemins d'accessibilité PMR d'un montant estimé total de 20 289,79 € HT. Il sollicite l'aide du Conseil Départemental, de l'Etat et de la CAF. Il autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes concernés, de s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

# Société Eurogranulats : avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes, sur la Commune de Semoutiers-Montsaon

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte du lundi 7 mars au mardi 5 avril 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la société Eurogranulats en vue d'obtenir l'autorisation environnementale concernant le projet d'une installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes sur le territoire de la Commune de

Semoutiers-Montsaon. En application de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, ce dossier doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la demande présentée par la société Eurogranulats en vue d'obtenir l'autorisation environnementale concernant le projet d'une installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes sur le territoire de la Commune de Semoutiers-Montsaon.

# Demande d'adhésion de la CCPM au SDED 52 et modifications statutaires

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse du 23 novembre 2021 demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le transfert, à cette même date, de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Etudes de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) du 19 octobre 2021 acceptant le retrait de la CCPM en date du 31 décembre 2022,

Vu la délibération du SDED 52 du 9 décembre 2021 acceptant l'adhésion de la CCPM au 1er janvier 2023 et prenant acte du transfert à la même date de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Considérant que suite à cette adhésion les statuts du SDED 52 doivent être mis à jour pour prendre en compte, notamment, la représentativité de la CCPM au sein du comité syndical.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable :

- √ à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

  Il prend acte que l'adhésion de la CCPM au SDED 52 ne sera possible que sous réserve que son retrait du SMET ne soit acté par arrêté préfectoral de la Meuse.

# ONF - Programme d'actions - Année 2022

Madame la Maire donne lecture du programme d'actions établi par les Services de l'Office National des Forêts de la Haute-Marne, Division de Chaumont, concernant les travaux d'investissement (Travaux sylvicoles dans la parcelle 18.1) à réaliser dans la forêt communale par l'O.N.F. en 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité de réaliser ces travaux dans la forêt communale et accepte le devis établi par l'ONF pour un montant global estimé à 1 410 € HT.

## Point sur les projets et travaux :

- Lotissement du chemin de la Riochey: la Commune est toujours en attente du retour du permis d'aménager. Le dossier concernant les fouilles archéologiques a été renvoyés à l'INRAP.
- Sécurisation d'accès de l'école côté parking : Le dossier est en attente de la réponse de la Préfecture à la demande d'expropriation a été envoyée à la Préfecture.
- Circuits des Lavoirs : Les panneaux sont en cours de fabrication. Ils seront prochainement livrés et seront installés par la Commune.
- Routes empierrées : Monsieur VIAL a réalisé les démarches pour qu'une entreprise se charge de la coupe des arbres situés sur l'emprise des futures routes.
- Aire de jeux : des poubelles seront ajoutées au niveau de la zone de l'aire de jeux, derrière la salle des fêtes.

# Informations et affaires diverses

- Déjection canine : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu la plainte d'une habitante de la Commune. Elle rappelle qu'il est prévu de commander deux nouvelles bornes de propreté canine. Un rappel à la loi sera inséré dans le prochain flash-info.
- Panneaux photovoltaïques: Madame le Maire informe le Conseil que le dossier de déclaration préalable de travaux concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur une maison situé à proximité de l'église a encore reçu un avis défavorable du préfet et des différents services de l'Etat.
- Association foncière : la dissolution est en attente de l'arrêté de la Préfecture.
- Commission fête et loisirs : une réunion sera programmée pour établir les premières étapes des prochaines manifestations, notamment le 14 juillet.
- Rond-point : Madame le Maire rappelle au Conseil qu'elle a envoyé une demande d'assistance technique au Département concernant les îlots. Elle n'a pas encore eu de réponse.

- Concours de pêche : l'association Loisirs et Détente a informé Madame le Maire que la manifestation a été un succès. 51 pêcheurs sont venus participer.
- Salle des fêtes : les locations reprennent doucement suite à la levée des restrictions des mesures sanitaires. Le téléphone a été réparé.

A Villiers-le-Sec, le 19 mars 2022 Le Maire, Laurence MEUNIER.